

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 15 (1923)
Heft: 9

Rubrik: Dans les organisations syndicales internationales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

cependant une conquête que nous ne pouvons pas enlever à l'Union syndicale nationale des chrétiens-sociaux, car, dans sa composition et sa direction actuelles, jamais la dite association ne pourra défendre des intérêts économiques.

La réunion de quelques sections locales en une fédération d'ouvriers de communes et d'Etats cause une joie particulière au rapporteur. Il n'a pu cependant mentionner ce fait sans donner un coup de griffe à la Fédération suisse des services publics, cette fédération « communiste », comme elle l'appelle gratuitement. Une autre satisfaction lui a été donnée par la création d'une « association neutre » d'employés postaux. Les membres de la Fédération suisse des employés postaux, affiliés à l'Union syndicale suisse, ne pourront lire ces lignes sans sourire.

Malgré toute cette joie exprimée par ailleurs, c'est avec les larmes aux yeux que le rapporteur constate que le nombre de ceux qui ont le courage de leurs opinions soit si restreint, cette qualité ne paraît pas être le fait de beaucoup de ceux qui semblent être pourtant de bons chrétiens-sociaux.

L'Union syndicale nationale des chrétiens-sociaux est composée à fin 1922 des fédérations suivantes:

Fédération suisse chrétienne-sociale des ouvriers et ouvrières de la branche du textile et de l'habillement, avec siège central à St-Gall. Fédération suisse chrétienne-sociale des métallurgistes, siège à Winterthour. Fédération suisse chrétienne-sociale des ouvriers sur bois, siège à Lucerne. Fédération centrale suisse des ouvriers du bâtiment, siège à St-Gall. Fédération suisse chrétienne-sociale des peintres, siège à St-Gall. Fédération suisse chrétienne-sociale du commerce, des transports et de l'alimentation, siège à St-Gall. Fédération chrétienne-sociale des reliques et parties similaires, siège à Einsiedeln. Syndicat suisse des typographes, siège à Lucerne. Syndicat du personnel chrétien-social des voies de communication, siège à Zurich. Fédération chrétienne nationale des ouvriers et employés des communes et d'Etats, siège à Lucerne. Fédération suisse des garçons bouchers, siège à Berne.



Le mouvement syndical à l'étranger

Belgique. La commission syndicale de Belgique a tenu son congrès annuel, à Bruxelles, les 27 et 28 juillet. Le 29, par une démonstration monstre, réunissant plus de 150,000 ouvriers et ouvrières, nos camarades ont célébré le XXVe anniversaire de la commission syndicale, qui est l'équivalent de notre Union syndicale. La veille, une grande soirée artistique réunissait à la salle des fêtes de la Maison du peuple les militants présents et les délégations étrangères pour fêter les fondateurs de la C.S. de Belgique. Cette émouvante manifestation fit la plus profonde impression sur tous ceux qui eurent l'occasion d'y assister. Nos amis de Belgique peuvent être fiers de leur œuvre si l'on pense qu'en 1898, la commission syndicale réunissait 13,727 membres et qu'elle en compte maintenant 618,871, après avoir dépassé même les 700,000 il y a quelque deux ans à peine. La crise économique ayant là aussi produit ses effets néfastes en causant une diminution des effectifs.

Cette puissante organisation ouvrière s'appuie sur un mouvement syndical non moins développé et un parti socialiste possédant à lui seul près de la moitié de la Chambre des députés et une forte représentation au Sénat. Les présidents de communes socialistes ne se comptent plus. Tout en conservant chacun une auto-

nomie complète, la commission syndicale envoie des délégués au comité du parti et vice versa, pour établir une étroite liaison.

Nous ne pouvons, faute de place, en dire davantage sur cette organisation ouvrière modèle, nous en reparlerons dans le prochain numéro. Disons encore pour aujourd'hui que le congrès s'est occupé principalement des allocations familiales, de la durée du travail et du contrôle ouvrier.



Dans les organisations syndicales internationales

Fédération internationale des lithographes et des professions similaires. Le congrès international des lithographes eut lieu du 23 au 26 août 1923, à Luxembourg; à cette occasion, le secrétariat international transmit un rapport sur son activité pendant les trois dernières années. Nous en extrayons les données suivantes: Le nombre des membres qui était de 33,939 en 1913 s'est accru jusqu'à fin décembre 1921 et atteignit alors le chiffre de 44,079 membres; à fin décembre 1922, il y avait encore 44,079 membres affiliés à la fédération internationale. Le secrétariat ayant son siège à Bruxelles, il fut nécessaire de protéger la caisse fédérative contre la dépréciation de la monnaie, en achetant des dollars.

Des organisations de Bulgarie, Luxembourg, Roumanie et Yougoslavie demandent leur admission dans la fédération internationale; dans chacun de ces quatre pays existent des fédérations d'industrie qui englobent tous les travailleurs du livre, et c'est pour leurs membres lithographes et chimigraphes qu'elles désirent l'admission. Les fédérations prénommées sont affiliées à leurs centrales nationales et se rattachent à l'Internationale d'Amsterdam. Le comité exécutif propose au congrès d'approuver l'admission de ces fédérations. Par contre, les demandes d'adhésion de Russie et de Grèce sont à repousser, vu que les deux appartiennent à l'Internationale communiste.

Russie. *Le commerce intérieur russe.* Depuis l'introduction des taxes de patente commerciale, il existe en Russie un contrôle sévère du trafic intérieur, contrôle permettant d'établir des données précises dans ce domaine. Il n'y a pas encore de récapitulations pour toute la Russie; par contre, la *Ekonomitscheskaja Shisnj* publie, ces derniers temps, une série d'articles contenant des données générales de différents gouvernements. Ce qui est curieux, c'est que ces indications sont concordantes entre elles, de sorte que l'on peut admettre qu'elles sont les mêmes pour toute la Russie.

Le premier article est de la plume de E. Malakowsky et a paru dans le n° 118 du 31 mai 1923. Les patentés commerciales sont divisées en cinq classes. Le commerce de détail rentre dans la première, celui de gros dans la cinquième. Les classes moyennes rentrent dans les catégories intermédiaires. Les indications données sont puisées dans 16 gouvernements, avec 67,328 patentés, et donnent le tableau suivant: patentés d'Etat 841 ou 1,25 %, de coopératives 2952 ou 4,28 %, de particuliers 63,535 ou 94,37 %.

Malakowsky, lui-même, commente ce déplorable résultat en ces termes:

« Comme il ressort du tableau ci-dessus, le 94,3 % des entreprises commerciales est entre les mains de particuliers. Ce pourcentage est extraordinairement défavorable pour les entreprises d'Etat et les coopératives. »

En outre, la majorité du peuple russe de la campagne est presque totalement soustraite à l'influence

de l'Etat et des coopératives. C'est ce que démontre les données suivantes:

	Ville	Campagne
Entreprises d'Etat	278	61
» coopératives	581	89
» particulières	15,355	4793

Ces données ne sont qu'un aperçu, mais suffisent toutefois à démontrer que dans la Russie soviétique, le commerce proprement dit se trouve presque exclusivement en mains de particuliers, et qu'il ne peut être ainsi question ni de socialisme, ni de l'élimination des intermédiaires imprédictifs.

Les 8 et 9 juin 1923, la *Ekonomitscheskaja Shisnj* publie de nouveaux renseignements. Ce sont les résultats d'une enquête des organes du commerce intérieur « Komwnutorg ». Le premier de ces articles se rapporte au territoire de l'Oural et reconnaît sans ambages que, même dans cette région minière et industrielle, au total 4814 entreprises de commerce sont inscrites, dont 4277 ou 88,8 % sont en mains de particuliers, 369 ou 7,7 % sont des coopératives et seulement 168 ou 3,5 % sont gérées par l'Etat. Le rapport en question continue de la façon suivante:

« Le commerce à la campagne est beaucoup plus important qu'à la ville. Le dernier trimestre de l'année écoulée et le premier de 1923 montrent que le commerce à la ville et à la campagne passe de plus en plus aux mains de grandes entreprises et que le commerce de détail tend à disparaître. En effet, le nombre des partentes de la première catégorie a beaucoup diminué, celui de la deuxième également; par contre, les autres accusent une augmentation. Dans certaines localités, les entreprises privées se sont même constituées en « trusts ». La population est assez passive à l'égard des coopératives, et celles-ci n'atteignent pas même 8 % du chiffre d'affaires général. La Fédération des coopératives agricoles possède un dépôt de machines pour l'agriculture, mais vu les hauts prix, la vente est peu importante. » Le trust du blé de l'Etat est combattu avec succès par les particuliers faisant le commerce des céréales.

L'article du 9 juin s'occupe du territoire de la Volga moyenne. « Le marché se trouve presque exclusivement en mains de particuliers. » Le rapport illustre ensuite par un exemple comment ceux-ci réalisent des fortunes avec rien. Un ex-employé d'Etat a vendu dans l'espace de six mois, pour 3000 Pud, une quantité de blé payée 200 Pud. Ici aussi, l'écrasement des petits sert à renforcer la puissance des gros. Le bénéfice est de 100 % pour une seule opération, ce qui fait que le consommateur paye tout deux fois plus cher que le producteur ne l'a vendu.

Le commerce fait par les coopératives est ici aussi très peu développé et ne peut subsister que grâce à l'appui de la République des Tartares et à l'approvisionnement en semences des paysans, par l'Etat. Le dit rapport est particulièrement intéressant en ce qui concerne les entreprises de commerce de l'Etat. Dans ce territoire, travaillent des organes de commerce des blés, naphte et sels, lesquels sont monopoles de l'Etat. « L'organigramme du Naphte a deux succursales », dit le rapport texuellement, « qui font principalement le commerce de gros ». Pour arriver aux consommateurs, la marchandise passe par les mains de particuliers. Le syndicat du sel a constitué, à fin février, quatre sections. Le sel ne se traite qu'en gros, principalement par des particuliers, et seulement dans une faible mesure, par des coopératives. L'activité des organes de l'Etat, en ce qui concerne les syndicats du naphte et du sel, joue un grand rôle dans l'économie du paysan (ces denrées sont mo-

nopolisées sur le marché), mais elle a seulement le caractère de commerce de gros. Pour ce qui est du trust des blés, il ne transmet que le 5 à 8 % des céréales nécessaires au paysan. Voilà à quoi se limite le rôle des organes d'Etat dans leurs rapports commerciaux avec la classe paysanne. »

Dans ce territoire, le rapport des trois catégories est presque le même: commerce fait par l'Etat 18 %, par les coopératives 12 % et par les particuliers 70 %.

Après examen de ces données des organes communistes sur le commerce intérieur de la Russie soviétique, une seule conclusion s'impose: La banqueroute complète de l'Etat commerçant. Les organes des entreprises commerciales d'Etat, qui n'étaient contrôlés ni par les producteurs ni par les consommateurs, s'écroulèrent au premier choc comme des châteaux de cartes. Mais ce que chaque homme sérieux regrettera particulièrement, c'est la ruine du commerce coopératif. La dictature économique de l'Etat communiste a donné à cet organe le coup mortel, et ce n'est que dans d'autres conditions et au prix de grands efforts que l'idée coopérative pourra, en Russie, se relever de ses ruines et se frayer un nouveau chemin.

Ces constatations ne sont évidemment pas dénuées d'un certain grotesque historique: Dans l'Europe capitaliste, l'idée coopérative fait des progrès dans l'élimination des bénéfices des intermédiaires, tandis que dans la Russie communiste, prospère le commerce des particuliers qui exploitent honteusement un peuple affamé depuis des années. O tempora, o mores! ik.



Situation du chômage à fin juillet 1923

Industries	Chômeurs		Secourus
	totaux	partiels	
Alimentation et boissons . . .	582	1,043	94
Vêtement et cuir	332	40	20
Bâtiment et peinture	3,331	132	3
Bois et verre	348	10	4
Textile	2,302	7,462	832
Arts graphiques et papier . .	603	48	87
Métallurgie, électricité . . .	2,635	1,402	686
Horlogerie, bijouterie . . .	2,188	1,311	1,067
Commerce	1,908	19	534
Hôtels, cafés, pensions . .	463	—	—
Autres professions	1,939	746	122
Personnel sans connaiss. prof.	6,091	379	687
Total pour la Suisse	22,722	12,592	4,136
Total mai 1923 . . .	30,288	15,640	7,900
» avril 1923 . . .	35,512	17,767	11,015
» février 1923 . . .	52,734	21,791	21,856
» décembre 1922 . . .	53,463	20,429	21,420
» octobre 1922 . . .	48,218	21,585	16,581
» août 1922 . . .	51,789	25,538	16,467
» juin 1922 . . .	59,456	30,629	23,242
» avril 1922 . . .	81,868	39,249	41,013
» février 1922 . . .	99,541	46,701	56,057
» décembre 1921 . . .	88,967	53,970	47,367
» octobre 1921 . . .	74,238	59,835	39,072
» août 1921 . . .	63,182	74,309	33,782
» juin 1921 . . .	54,650	80,037	31,276
» avril 1921 . . .	47,949	95,374	27,280
» février 1921 . . .	41,549	84,653	20,098
» décembre 1920 . . .	17,623	47,636	6,045